

Département des ressources humaines  
Service Développement des Ressources Humaines  
Pôle Politique d'accueil, recrutements et carrières  
DRH/SDEVHR/JYB/MJ n°2023-038

**DECISION**

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL  
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

- VU** le code général de la Fonction Publique ;
- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- VU** le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
- VU** le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;
- VU** les lignes directrices de gestion de l'Inserm en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 après avis du comité technique le 27 mai 2020 ;
- VU** l'avis favorable émis par le comité d'analyse nationale compétent à l'égard du corps des adjoints techniques de la recherche, en sa séance du jeudi 9 novembre 2023 ;

**DECIDE**

**Article unique :** Les personnels dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade au choix des **adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe** au titre de l'année 2024 :

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00549989	DAVID Maxime	ATP2	A	U1034	COUFFINHAL Thierry	Nouvelle Aquitaine
00550929	LONGO Benoit	ATP2	J	DR	DE MARGUERIE Claire	Paris IDF Centre-Nord

Fait à Paris, le **24 NOV. 2023**

Le Président-directeur général

  
Pr Didier SAMUEL